



Préambule

L'Association Nationale Irène POPARD a été créée, à l'initiative de professeurs diplômés de la Méthode Irène POPARD, en 2001 suite à la fermeture du Centre de Formation Irène POPARD (appelé "École"), fondée en 1917 dans le but de former des professeurs de Gymnastique Harmonique et Rythmique.

Au fil des générations les enseignants issus de cette école se sont enrichis des nouveaux mouvements artistiques et se sont, en très grande majorité, orientés vers la danse.

L'association œuvre pour assurer la pérennité de la méthode, la faire connaître et rayonner au niveau national et international.

La présente charte a pour objectif de structurer un réseau de professionnels de la danse et des disciplines corporelles et artistiques qui utilisent la Méthode Irène POPARD et sa pédagogie.

Elle fixe des objectifs en accord avec les valeurs communes, définit l'usage du nom "Irène POPARD", et précise les conditions d'utilisation des logos et autres signes visuels.

01. Les signataires

Peuvent être signataires de cette charte :

les professeurs de danse titulaires du Diplôme délivré par le Centre de Formation Irène POPARD jusqu'en 2001 ainsi que les titulaires des certifications délivrées par l'Association Nationale Irène POPARD à partir de 2011.

Les signataires à cette charte s'engagent à respecter entre eux des relations de coopération et de non concurrence.

La signature de cette charte conditionne l'inscription à l'annuaire qui répertorie les cours donnés par les professionnels de la Méthode Irène POPARD - <https://annuaire.irene-popard.com>

02. Portée

Cette charte a une portée Internationale.

03. Les valeurs

Les signataires de la charte se reconnaissent dans les valeurs portées par Irène POPARD

- La bienveillance du professeur envers ses élèves et des élèves entre eux
- Le respect de la physiologie, des capacités physiques et mentales des élèves.
- L'épanouissement où chacun se révèle au sein du groupe.
- La créativité favorisant l'expression personnelle et la dynamique collective.
- L'échange entre les élèves
- L'harmonie du mouvement entre le corps et l'esprit.
- La rigueur de la pédagogie basée sur une méthode active, éducative et artistique
- L'approche "non violente"

04. Les procédés pédagogiques

Les signataires s'engagent à respecter les procédés pédagogiques établis par Irène POPARD

- Veiller à ce que les cours soient attrayants et se déroulent dans une atmosphère empathique, joyeuse mais disciplinée.
- Encourager le plaisir de faire ensemble et se défaire de toute forme de compétition
- Valoriser et stimuler les élèves, leur réussite étant primordiale.
- Donner un enseignement progressif, dosé et adapté à l'âge de chaque groupe.
- Favoriser le contrôle autant que le goût de l'effort.
- Apporter le plus grand soin à la relation "Musique-Mouvement".
- Encourager la spontanéité et la créativité.

05. Formation et diplômes

Le professionnel de la méthode Irène POPARD est un professionnel formé et diplômé

Les signataires de cette charte s'engagent

- à afficher leur diplôme POPARD ou leur certification dans leur salle et/ou sur tout support de communication, papier ou numérique
- à mentionner leur diplôme ou leur certification sur leur CV
- à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, en participant régulièrement à des stages ou sessions de formation et/ou des échanges d'expériences entre pairs.

06 : Principes d'actions

Les signataires de cette charte s'engagent, avec leurs spécificités, à :

- Veiller à la sauvegarde et assurer la pérennité de la « Méthode Irène POPARD ».
- Mentionner la Méthode Irène POPARD dans leur communication interne et externe (calendrier d'événements, infos locales, offres emploi), dans le respect des préconisations de cette charte).
- Entretenir les liens entre les signataires de cette charte : échanger et partager entre professeurs certifiés ou diplômés (réseau social privé, ateliers, stages).
- Faire rayonner les principes de la Méthode Irène POPARD à travers des événements départementaux, régionaux, nationaux et internationaux.
- Valoriser par tous les moyens la Méthode Irène POPARD auprès des centres de formation, des futurs professeurs de danse et éducateurs sportifs.
- Respecter des relations de coopération et de non concurrence entre professionnels de la Méthode Irène POPARD.



07. Communication, utilisation de la marque Irène POPARD et des visuels

L'Association Nationale Irène POPARD est propriétaire de la marque suivante :

Marque verbale française « Irène POPARD », déposée en date du 17/01/2014, enregistrée sous le numéro 14 4061355 et relevant des classes 41

L'usage du logo officiel du réseau des professionnels de la Méthode Irène POPARD est conditionné à la signature de cette présente charte et doit respecter la *charte graphique et d'utilisation*, qui y est annexé.

Le signataire s'engage à communiquer avec les visuels du réseau sur son appartenance au réseau en respectant strictement les règles d'usage des visuels.

Le logo officiel du réseau des professionnels de la Méthode Irène POPARD doit être obligatoirement accompagné d'une mention indiquant le nom et la qualité du signataire. Seules les mentions suivantes sont autorisées :

- *Professeur diplômé de la Méthode Irène POPARD*
- *Diplômé de l'École Irène POPARD*
- *Diplômé du Centre de Formation Irène POPARD* (exclusivement ceux formés au Centre de Formation Irène POPARD, appelé "École", avant 2001)
- *Le nom du diplôme + spécialisation Irène POPARD* (Pour les certifiés avant 2020)
- *Titulaire de la Certification "Utiliser la Méthode Irène POPARD et sa pédagogie"* (depuis 2020)
- *Cours dispensé par un professeur + [une des mentions ci-dessus]*

Ne sont plus autorisées les appellations qui sous-entendent une subordination ou un agrément de l'Association Nationale Irène POPARD :

Ecole Irène POPARD, Ecole POPARD, Ecole de Danse Irène POPARD, Ecole de danse POPARD, Centre de Danse Irène POPARD, Centre de Danse POPARD, Association Irène POPARD et toutes les appellations connexes, comme Association Régionale Irène POPARD, etc..

Les professeurs ayant utilisé une de ces appellations antérieurement au dépôt du nom de marque "Irène POPARD" à l'INPI seront autorisés à le conserver sous condition de la signature de cette charte et d'ajouter une des mentions citée ci-dessus.

Les signataires de la charte s'engagent à respecter le droit d'auteur et notamment à ne pas utiliser les textes et photos diffusés sur le site de l'Association sans autorisation et en omettant de mentionner explicitement l'auteur et la provenance.

Fait à _____

Le _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

Signature du membre :

08. Les conditions d'utilisation de la charte des professionnels de la Méthode Irène POPARD

Cette charte est publiée sous licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 4.0) Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Les signataires de cette charte peuvent la reproduire et la diffuser, mais dans son intégralité et sans modification, l'attribution à l'Association Nationale Irène POPARD doit toujours être faite dans les formes suivantes : [Nom du professeur POPARD] est signataire de la Charte des professionnels de la Méthode Irène POPARD.

En signant cette charte, je m'engage sur l'honneur à respecter ses articles de manière volontaire et à prévenir l'Association Nationale Irène POPARD le jour où je ne remplirais plus les conditions.

09. Cession et transmission de la charte

La présente charte est signée *intuitu personae*, en fonction notamment des compétences et aptitudes spécifiques du signataire.

Les droits et obligations en résultant ne pourront pas, en conséquence, être cédés ou transférés par le signataire à titre gratuit ou onéreux, à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soient.

Pour l'Association Nationale Irène POPARD,
sa présidente :



Jeannine LORCA

www.irene-popard.com